Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Audition concernant la révision partielle de la circulaire de la FINMA 2017/6 «Transmission directe»

Éléments essentiels

30 septembre 2026

Laupenstrasse 27, 3003 Berne, Tél. +41 (0)31 327 91 00, www.finma.ch

Éléments essentiels

1. La présente révision partielle répond au besoin d'adapter la circulaire depuis sa dernière révision partielle en 2021. Il s'agit en particulier de procéder aux adaptations nécessaires en raison de la révision de l'art. 42*c* LFINMA. La présente révision partielle apporte également des modifications améliorant la clarté.

2. Un élément central de cette révision est la clarification et la délimitation univoque des al. 1 et 3 (ancien al. 2). Cette adaptation a pour objectif de marquer une distinction plus nette entre les contenus normatifs et la finalité et, partant, de renforcer la sécurité juridique.

3. Avec l'introduction d'une présomption légale générale selon laquelle les conditions de spécialité et de confidentialité sont considérées remplies, la liste actuelle des autorités aptes à requérir et/ou octroyer l'assistance administrative perd sa fonction autonome. Dès lors, si cette liste était maintenue en parallèle, se poserait la question de la signification de l'absence d'une autorité sur cette liste bien que cette autorité bénéficie de la présomption légale. Maintenir une liste parallèle pourrait engendrer des insécurités juridiques. Pour des raisons de cohérence et de sécurité juridique, il convient ainsi de remplacer la liste des autorités aptes à requérir et/ou octroyer l'assistance administrative par la présomption légale générale.

4. La FINMA ouvre une audition du 30 septembre 2026 au 27 novembre 2026 sur le projet d'acte modificateur de la circulaire susmentionnée accompagné du présent rapport explicatif. L'entrée en vigueur de la circulaire révisée est prévue pour le 1er mai 2027.